

n° 417. Acquisition
de mobilier scolaire
écoles maternelles

Par délibération n° 385 du 13 Mars 1972 (révisée n° 3292 du 21 Mars 1972)
le Conseil Municipal a sollicité l'ouverture de deux classes maternelles pour
la rentrée 1972.

Il est nécessaire de prévoir l'acquisition de mobilier scolaire approprié
Les dépenses sont évaluées à 6589.50 F. selon devis joints et
sollicités selon une liste de mobilier, fournie par M^{lle} MONNE, Inspectrice
Départementale de l'Éducation Nationale, en circonscription
des écoles maternelles.

Le Conseil sollicite une subvention au titre du Fonds scolaire des
établissements d'enseignement public, et s'engage à assurer le
financement de cette acquisition.

n° 6649. 20 5.72